

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 20 mars 2018

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 106 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Nadia BOULAINSEUR - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Bruno CHAIX - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Frédéric COLLART - Vincent COULOMB - Michel DARY - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Karim GHENDOUF - Jean-Pierre GIORGI - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALEZ - Régine GOURDIN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Martine MATTEI - Marcel MAUNIER - Xavier MERY - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Grégory PANAGAUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Nathalie SUCCAMIELE - Dominique TIAN - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI - Didier ZANINI - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

René BACCINO représenté par Marie-Josée BATTISTA - Mireille BENEDETTI représentée par Mireille BALOCCO - Roland BLUM représenté par Laure-Agnès CARADEC - Jean-Louis BONAN représenté par Jean-Pierre GIORGI - Patrick BORE représenté par Andrée GROS - Nicole BOUILLOT représentée par Alain CHOPIN - Frédéric BOUSQUET représenté par Bernard JACQUIER - Valérie BOYER représentée par Stéphane PICHON - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Monique CORDIER représentée par Claude VALLETTE - Sandrine D'ANGIO représentée par Gisèle LELOUIS - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par Kheïra ZENAFI - Jean-Claude DELAGE représenté par Xavier MERY - Arlette FRUCTUS représentée par Frédéric DOURNAYAN - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Patrick GHIGONETTO représenté par Jérôme ORGEAS - Roland GIBERTI représenté par Hélène MARCHETTI - Bruno GILLES représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - André GLINKA-HECQUET représenté par Lionel VALERI - Georges GOMEZ représenté par Catherine CHAZEAU - Annie GRIGORIAN représentée par Régine GOURDIN - Louisa HAMMOUCHE représentée par Nadia BOULAINSEUR - Nathalie LAINE représentée par Marlène PREVOST - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Garo HOVSEPIAN - Marc LOPEZ représenté par Bernard MARTY - Laurence LUCCIONI représentée par Isabelle SAVON - Stéphane MARI représenté par Gérard POLIZZI - Guy MATTEONI représenté par Nathalie SUCCAMIELE - Richard MIRON représenté par Didier PARAKIAN - Claudette MOMPRIVE représentée par Grégory PANAGAUDIS - Virginie MONNET-CORTI représentée par Michèle EMERY - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Véronique PRADEL représentée par Martine GOELZER - Stéphane RAVIER représenté par Jeanne MARTI - Jean ROATTA représenté par Jean MONTAGNAC - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Martine RENAUD - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO - Jean-Louis TIXIER représenté par Fabrice JULLIEN-FIORI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Michel CATANEO - Anne CLAUDIUS-PETIT - Laurent COMAS - Sandra DALBIN - Anne DAURES - Josette FURACE - Samia GHALI - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Marie MUSTACHIA - Patrick PADOVANI - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Christyane PAUL - Claude PICCIRILLO - Nathalie PIGAMO - Eric SCOTTO - Emmanuelle SINOPOLI - Maxime TOMMASINI - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 20 Mars 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 27 Mars 2018

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

■ Schéma Directeur d'Organisation des Services - Organigrammes des services mis à disposition des Conseils de Territoire

Avis du Conseil de Territoire DAJA 18/16275/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence est saisi pour avis du rapport présenté ci-après.

Depuis l'adoption du Schéma Directeur d'Organisation des Services par le Conseil de la Métropole lors de la séance du 18 mai 2017, l'organisation administrative métropolitaine repose sur trois principes :

- une administration métropolitaine unifiée, juridiquement et socialement, relevant de l'autorité exécutive du Président de la Métropole ;
- une administration métropolitaine mutualisée, mettant en commun toutes ses ressources provenant des administrations des anciens EPCI et les organisant dans une logique de rationalisation et d'optimisation ;
- une administration métropolitaine territorialisée, définissant un niveau d'administration de proximité tenant compte de l'étendue géographique de la Métropole et de la répartition des compétences entre le Conseil de la Métropole et les Conseils de Territoire.

Poursuivant des objectifs de cohérence, de transparence et d'efficacité, l'organisation administrative ainsi adoptée entre dans la seconde phase de sa structuration. Elle est ainsi appelée à être complétée et précisée, et ce au regard de trois enjeux :

- la nécessaire structuration des services de la Métropole mis à disposition des Présidents des Conseils de Territoire, conformément à la loi NOTRe ;
- le plein exercice par la Métropole des compétences transférées par les communes depuis le 1^{er} janvier 2018 ;
- le confortement des fonctions métropolitaines pour une intégration accrue des ressources dans un contexte de maîtrise renforcée des moyens.

L'organisation ainsi proposée doit répondre à l'impératif d'efficacité des services publics de la Métropole, à l'exercice des nouvelles compétences transférées tout en prenant en compte les aspirations professionnelles de l'ensemble des agents. Une meilleure lisibilité de l'organisation et les clarifications nécessaires au sein de l'ensemble métropolitain sont aussi visées.

Après une première phase d'installation des entités relevant de l'échelon métropolitain, la réflexion s'est donc poursuivie afin de proposer une organisation optimale, cohérente et coordonnée de l'échelon territorial, dans le respect des textes applicables.

Les propositions d'organisation soumises au Conseil de la Métropole prennent appui sur la recherche systématique d'économies d'échelle et de mutualisations des moyens humains entre l'échelon métropolitain et l'échelon territorial.

**Signé le 20 Mars 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 27 Mars 2018**

Cette méthode est déployée notamment dans les domaines fonctionnels : Finances, Commande publique et Affaires juridiques, Ressources Humaines, Communication, Relations Extérieures et Grands Evénements, Innovation numérique et Systèmes d'Information, Affaires générales et Moyens généraux, Bâtiments, Patrimoine et Foncier.

De par leur nature, les Directions Générales Adjointes fonctionnelles se situent à l'échelon métropolitain. Leur organisation est de nature hiérarchique et déconcentrée. A cet effet, chaque fonction Ressources métropolitaine affectera un responsable territorial à l'échelon territorial.

Dans chaque domaine concerné, ils auront pour responsabilité de :

- assurer le pilotage stratégique et la coordination des moyens affectés aux services des Conseils de Territoire pour la réalisation de leurs missions dans le cadre des orientations fixées par le Conseil de métropole ;
- veiller à l'utilisation optimale des ressources en fonction des priorités politiques et des moyens alloués ;
- contribuer à la réalisation des ambitions de la Métropole en développant une planification pluriannuelle des moyens ;
- prescrire le cadre procédural adapté à chaque fonction, dans le respect de la réglementation et des décisions de la collectivité ;
- apporter conseils et expertises pour la mise en œuvre de chaque fonction.

Cette méthode de recherche de mutualisations internes est appelée aussi à être étendue à d'autres domaines d'intervention de la Métropole, tels que, par exemple, la Mobilité, l'Eau et l'assainissement...

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille- Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La lettre de saisine du Président du Conseil de Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le projet de délibération portant sur le Schéma Directeur d'Organisation des Services - Organigrammes des services mis à disposition des Conseils de Territoire.

Signé le 20 Mars 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 27 Mars 2018

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Que le Conseil de Territoire Marseille Provence doit émettre un avis ssur ce projet de délibération.

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence émet un avis favorable au projet de délibération portant sur le Schéma Directeur d'Organisation des Services de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Organigrammes des services mis à disposition des Conseils de Territoire tel qu'il résulte du présent rapport.

Présents	106
Représentés	38
Voix Pour	130
Voix Contre	1
Abstentions	13

Adoptée

Se sont abstenus :

René AMODRU - Jacques BESNAÏNOU - Sandrine D'ANGIO - Sandra DUGUET - José GONZALEZ - Dany LAMY - Gisèle LELOUIS - Bernard MARANDAT - Jeanne MARTI - Marcel MAUNIER - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jocelyne TRANI

A voté contre :

Yann FARINA

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC

Signé le 20 Mars 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 27 Mars 2018